Notice technique

Projet rénovation du bâtiment pour une utilisation Culturelle & Cultuelle

Association Le Thairoyr
Chez Mme Bénédicte Daudin
58 A rue Louis Martel
74160 Saint Julien-en-Genevois

lethairoyr@gmail.com

SOMMAIRE

• Présentation de l'association page 3

• Un projet consensuel et représentatif des besoins page 4

• Les objectifs du projet page 5

. Descriptif du projet page 6

• Des partenaires des deux côtés de la frontière page 8

• Les travaux à effectuer page 9

• Le budget prévisionnel page 9 à 11

• Les modalités de gestion page 12

• Le calendrier prévisionnel du projet page 12

Annexes

1. Les résultats du sondage menés par l'association en juin 2016
2. Le projet de charte d'éthique et de fonctionnement

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION LE THAIROYR

L'association s'est créée mi-avril 2016, elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle est née peu de temps après la pose des grilles autour de l'église et l'arrêté pris par la Mairie concernant l'interdiction d'accès aux abords du bâtiment. Des habitants se sont alors mobilisés pour la défense de ce bâtiment.

Le but de l'association :

La sauvegarde et la protection de l'église de Thairy et par extension du cœur du hameau (presbytère, école…)

La préservation du patrimoine des hameaux de Thairy, Thérens, Norcier et Crache.

L'association a vocation à intervenir en exerçant tout droit de défense, d'amélioration de l'environnement et de la protection du patrimoine de ces 4 hameaux.

L'association a une durée illimitée. Elle est ouverte à tous, sans condition ni distinction. Ses ressources, actuellement, se composent du montant des adhésions et de quelques dons. A l'heure actuelle, elle n'est pas reconnue d'utilité publique, des démarches vont être effectuées dans ce sens d'ici la fin d'année 2016. Dans ce but, les statuts seront modifiés lors de sa prochaine Assemblée Générale en novembre 2016.

Cent adhérents par mois depuis la création de l'association

L'association compte, à la remise du dossier, à savoir au 15 septembre 2016, plus de 550 adhérents. En moyenne, elle a donc enregistré une centaine d'adhésions par mois depuis sa création, preuve que la sauvegarde de l'église est importante pour un grand nombre de Saint-Juliennois. Son CA est composé de 13 personnes, le bureau compte 4 personnes dont 1 présidente, 1 trésorier, un secrétaire et une secrétaire adjointe. Il s'est composé en urgence, tout comme l'association. Néanmoins, le CA est représentatif et diversifié de par sa composition. Chaque hameau est représenté par au moins un membre. Les personnes du CA sont d'origine politique, professionnelle et religieuse diverses. Cette variété permet à l'association d'avancer dans une direction avec des points de vue différents et complémentaires. L'association se veut apolitique.

UN PROJET CONSENSUEL

S'étant construite autour de la défense de l'église, la priorité de l'association est donc la préservation de ce bâtiment. Très vite, elle est allée à la rencontre des différents acteurs pour faire un point sur la situation. Par exemple, elle a rencontré la Mairie et le Père Louis pour recueillir leur position. Le Père Louis a également apporté des précisions sur le processus de la désaffectation. L'association est également entrée en contact avec la Fondation du Patrimoine pour traiter de la mise en place d'une souscription, comme exigé dans l'appel à projet concernant la partie cultuelle. L'association s'est parallèlement informée sur la nature des travaux et leur financement, en rencontrant entre autre l'architecte ayant réalisé en 2015 une étude et un devis à titre gracieux pour la Mairie (M. Galimont). A chaque étape, l'association a su trouver une ressource qualifiée (dans son CA, auprès de ses membres ou à l'extérieur) sur ses questions. Toutes ces rencontres ont permis à l'association de se faire une idée précise de l'état du bâtiment et des diverses contraintes associées à la nature même de l'édifice, afin de monter un projet solide et réaliste. Il est à retenir que ce projet a été conduit dès ses débuts dans un esprit de consensus entre les intérêts de toutes les parties (Mairie, Diocèse et association).

UN PROJET REPRÉSENTATIF DES BESOINS DES HABITANTS

Dans le cadre de la sauvegarde de l'église, l'association a échafaudé un projet représentatif des besoins et souhaits de ses membres. Pour ce faire, elle est repartie de l'enquête menée par le Comité de quartier en décembre 2015 avant de sonder ses adhérents entre le 15 juin et le 1er juillet 2016. Vous en trouverez les résultats en annexe. Les réponses apportées par ce sondage confirment ceux obtenus par l'enquête du Comité de quartier tout en les étoffant. Les membres de l'association soutiennent majoritairement un projet mixte (90%des personnes ayant répondu au sondage), alliant des activités cultuelles pour une petite part de type mariage, sépulture et cérémonies ponctuelles, et des activités culturelles développées plus loin. La piste du projet uniquement cultuel ou d'un autre projet ne correspond pas au souhait des membres de l'association. Le projet présenté par l'association est donc un projet participatif et soutenu largement par les habitants des hameaux et plus largement ceux de Saint Julien et de ses environs.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs, comme tout le projet, ont été définis en fonction des résultats issus du sondage lancé par l'association. Ils ont également pris en compte les points imposés par l'appel à projet de la Mairie. Ainsi, les objectifs du projet sont :

1. Préserver et consolider le bâtiment
2. Ouvrir le bâtiment aux Saint-Juliennois en en faisant un lieu de vie par l'organisation d'animations et d'évènements dans et autour de l'église de manière régulière sur l'année en respectant la vocation du lieu
3. Garder la possibilité d'activités cultuelles (de type sépultures, mariages, ...) et d'autres événements à la demande, conformes à la vocation première du lieu.

PRÉSERVER ET CONSOLIDER LE BÂTIMENT

Le projet vise donc, dans un premier temps, la réhabilitation du lieu tel qu'il a été auparavant. C'est l'objectif clairement énoncé par la Mairie dans l'appel à projet, à savoir **la préservation du bâtiment**. Cette sauvegarde du bâtiment est un élément très important pour les riverains et les Saint-Juliennois. Au niveau architectural, l'église a un intérêt réel avec son clocher à bulbe qui date du 18è siècle, tout comme le bâtiment en lui-même. L'une des municipalités précédentes s'était d'ailleurs préoccupée de l'éventuel classement de l'église, démarche qui n'est jamais allée au bout mais qui montre bien que ce bâtiment détient une vraie valeur architecturale. En outre, au-delà de son symbole religieux, cette église fait partie du patrimoine de la ville, elle porte l'histoire de dizaines de générations de part et d'autre de la frontière, elle culmine au sommet du hameau et est indissociable du paysage à des kilomètres à la ronde. Les riverains y sont particulièrement attachés, tout comme les habitants de Saint-Julien ou des communes avoisinantes qui peuvent l'observer de loin. L'église est un élément architectural fort et un repère pour nombre de promeneurs qui s'arrêtent, la photographie, souhaiteraient y pénétrer…

FAIRE DE L'ÉGLISE UN LIEU DE VIE

Après la rénovation et la consolidation du bâtiment, le projet de l'association est de faire vivre ce lieu. La proposition de l'association n'est pas très éloignée de l'utilisation du bâtiment avant sa fermeture en 2007, mais elle propose **la mise en place plus large d'activités culturelles destinées à tous les publics**, afin d'ouvrir le lieu à un grand nombre de Saint-Juliennois à travers des manifestations régulières. L'association respecte ainsi l'un des voeux de la Mairie, présent dans l'hypothèse 2 de la présentation de cet appel à projet, à savoir l'attribution d'une fonction culturelle. Il est à noter que le presbytère voisin permettrait d'élargir encore le cadre des activités culturelles.

ALLIER ACTIVITÉS CULTURELLES ET CULTUELLES

Enfin, le dernier point consiste à **préserver la possibilité d'activités cultuelles ponctuelles**. La part de ces activités resterait infime mais correspond néanmoins à une véritable demande des riverains. La paroisse elle-même reçoit des demandes en matière de sépultures et de mariage. De par sa taille (petite par rapport à l'église de Saint Julien), l'église donne la possibilité de cérémonies plus intimistes. Par ailleurs, le cadre qu'elle offre, le parking et la présence d'une salle de réception à louer à proximité immédiate constituent de nombreux avantages attirant bon nombre de pratiquants. Ce souhait s'oppose donc à la désacralisation de l'église.

La complexité du présent projet réside donc sur la bonne harmonisation de ces deux types d'activité. Dans ce but, l'association a travaillé, entre autre, sur l'élaboration d'une charte d'éthique et de fonctionnement (voir annexe).

DESCRIPTIF DU PROJET

UN PROJET QUI ASSOCIE ACTIVITÉS CULTURELLES ET MISSION CULTUELLE

UN PROJET MIXTE ET TRANSFRONTALIER

Le projet de l'association Le Thairyor est **un projet mixte**, il repose sur l'alliance d'activités culturelles et cultuelles au sein de l'église. Par la mise en place d'évènements culturels réguliers, l'association s'engage à remettre de la vie dans et autour l'église de Thairy. Dans cet esprit, elle a conduit une réflexion sur des actions pérennes à destination d'un large public de Saint-Juliennois et des environs. Il est à noter que certaines de ces actions seront développées en partenariat avec des institutions et associations situées sur le territoire genevois, afin que l'église participe au **développement de relations culturelles transfrontalières** et rayonne de part et d'autre de la frontière, comme ce fut le cas autrefois pour les paroissiens catholiques du sol genevois. En outre, sa programmation constituera **un attrait touristique** supplémentaire pour notre commune et au-delà.

UNE CHARTE POUR ALLÉGER LA PARTIE ADMINISTRATIVE

Dans cette configuration, les activités culturelles proposées sont annuellement soumises à l'accord préalable de la paroisse et plus particulièrement du prêtre. Afin de simplifier et de faciliter les démarches administratives, l'association a élaboré une charte d'éthique et de fonctionnement. Cette dernière se trouve en annexe. Cette charte a été rédigée par l'association, présentée à la Mairie au mois d'août et est actuellement à l'étude auprès des services du diocèse. Cette charte prend en considération le nécessaire accord de la paroisse quant au déroulement des activités culturelles. Elle prévoit la mise en place d'un Comité d'éthique, composé de membres représentatifs de chacune des parties (mairie, paroisse, association). Le rôle du Comité est de veiller à la bonne application et au respect de la charte. Il sera consulté avant la programmation d'activités culturelles annuelles. En cas de litige, les membres du Comité s'engagent à proposer une solution compatible avec l'esprit de la charte. La charte prévoit donc un dialogue entre chacune des parties. Les signataires de la charte agissent donc dans le cadre d'une relation collaborative et consensuelle. Ainsi, la validation des évènements se déroulant dans l'église ne se fera plus au coup par coup comme précédemment mais à l'année. La charte n'exclut pas pour autant la mise en place d'activités ponctuelles : pour ces dernières, la procédure restera celle en vigueur actuellement. Le comité d'éthique pourra intervenir en cas de désaccord entre les parties.

UNE PROGRAMMATION ANNUELLE VARIÉE POUR TOUS PUBLICS

La charte d'éthique et de fonctionnement envisage d'ores et déjà une liste d'activités potentielles, toutefois celle-ci n'est pas exhaustive.
Les activités actuellement proposées dans le cadre de ce projet ont fait l'objet d'une concertation avec les membres de l'association. Elles ont pour intention de toucher prioritairement un large nombre d'habitants de Saint –Julien, mais aussi des environs, de part et d'autre de la frontière. L'association s'est particulièrement intéressée à des activités encore peu ou pas existantes dans le canton. Elle peut donc affirmer que les activités proposées dans le cadre de l'église répondront à un réel besoin et représenteront **un atout réel en complément de l'offre culturelle actuelle.**

Ci-après figure un aperçu du programme culturel déjà envisagé, compatible avec le caractère sacré du lieu. Une bonne part des actions envisagées est à ce jour concrétisée par des prises de contacts prometteuses, voire par des projets précis.

- 1 **concert de musique** (sacrée ou classique au sens large tels que gospel, chorale, jazz) tous les 2 mois. En effet, l'offre en matière de musique classique est relativement faible sur Saint- Julien, voire inexistante. Pourtant, nombre de personnes sont demandeuses selon le sondage mené par l'association. Un partenariat a été créé avec la Haute Ecole de Musique de Genève et certains conservatoires régionaux. L'Ecole de musique de St-Julien s'est d'ores et déjà engagée à alimenter – directement et indirectement - la programmation sans concurrencer l'offre existante.
- 2 fois par année à la belle saison: un **spectacle** ou animation dans l'espace extérieur du jardin attenant à l'église. Le jardin mérite d'être également investi car il offre un bel espace et un beau cadre. L'association prévoit d'organiser des **apéro-concerts** durant l'été. Cette initiative va de pair avec la politique de la ville qui organise certains évènements en plein air pour animer la commune. Sur les hameaux, peu d'évènements sont mis en place malgré une réelle envie des riverains (le concert des Musicales se déroulant à Thairy bénéficie d'une très forte affluence des St-Juliennois hors hameaux).
- 1 fois par an: une **exposition artistique** (peinture, photo, sculpture). A cet égard, une collaboration avec les associations d'art locales y compris côté suisse est d'ores et déjà envisagée (Contact Images qui organise les Rencontres Photographiques du Genevois, Léz'arts – art contemporain, La Palette carougeoise).
- 2 fois par an, une **lecture publique** organisée en partenariat avec l'atelier des Bouilleurs de mots
- 1 fois par an : une **conférence** ayant pour thème le développement personnel, le développement spirituel et tout autre sujet à vocation humaniste
- 1 fois par an : une projection de **film documentaire** en relation avec la spiritualité, la nature ou les voyages (ethnographie et découverte du monde),
- 1 fois par an : une **pièce de théâtre à caractère humaniste**, c'est à dire valorisant les valeurs d'humanité, de solidarité, de tolérance
- Plusieurs fois par an ou selon la demande : des stages de chant et des auditions instrumentales. Les lieux en la matière ne sont pas nombreux sur la ville ou sont déjà très sollicités. L'église offre l'avantage d'avoir une bonne acoustique et un nombre de places adapté à ce type d'activité.
- 3 fois par an : des **stages de chant – voire de danse - à destination des enfants** sur le temps des vacances scolaires. L'offre est insuffisante à la fois pour ces tranches d'âges (le centre de loisirs est saturé sur certaines périodes) et dans ce type d'activité. L'église propose un lieu adapté ainsi qu'un environnement idéal (extérieurs clôturés, salle de pique-nique attenante…). Certains contacts ont d'ores et déjà été pris avec des intervenants intéressés pour organiser ce type d'activité.
- L'association souhaiterait aussi mettre en place un **espace médiathèque** dédié à l'art sacré et au patrimoine local et régional.

Ce programme permet d'assurer a minima une utilisation culturelle mensuelle du bâtiment.

Certaines de ces activités pourront voir leur fréquence augmenter au fil des années selon la demande des Saint-Juliennois. La communication se fera à l'aide des moyens mis à disposition par la Mairie, par l'intermédiaire du site de l'association et de son fichier d'adhérents qui compte actuellement plus de 550 membres. Au total, l'association s'engage donc à mettre une douzaine d'évènements en place par année au minimum afin de faire vivre l'église et d'en faire un lieu d'animation à Saint Julien. Elle prendra en charge une partie de la programmation d'évènements, recherchera des intervenants. Elle se propose de gérer les clefs ponctuellement et en lien avec la Mairie et la Paroisse. Elle prendra en charge l'entretien courant de l'église. Toutes les modalités pratiques sont consignées dans la charte.

Concernant la programmation culturelle, aucune proposition n'a été émise par la Mairie à l'heure actuelle. Néanmoins, l'association souhaite travailler **en concertation avec le Service Culturel et les autres acteurs de la ville** sur la programmation d'évènements.

Concernant les activités cultuelles, elles auront lieu de manière plus ponctuelle. Elles seront constituées majoritairement de mariages, sépultures et autres cérémonies. Il est à noter que les demandes de mariages et de sépultures à l'église de Thairy sont réelles. Tout Saint Juliennois peut se faire inhumer à Thairy s'il le souhaite. Par ailleurs, la réalisation d'une crèche pendant les fêtes de Noël au sein de l'église – avec le concours d'artistes et/ou artisans intéressés – constituerait une attraction touristique non négligeable à cette période de l'année.
Des particuliers souhaitant organiser des cérémonies civiles, pourront également avoir accès à l'église avec accord de la paroisse. Les répétitions du groupe de louanges pourront aussi réintégrer ce lieu, comme cela était le cas auparavant.

DES PARTENAIRES DES DEUX CÔTÉS DE LA FRONTIERE

Pour les activités culturelles : la Haute Ecole de Musique de Genève, les conservatoires régionaux, l'Ecole de musique de Saint Julien, la Mairie (service culturel …). Certaines associations de Saint Julien pourront également être partenaires, comme le groupe Savoie Gospel, des chorales locales, des groupes de musique, l'association de photographes Contact Images, l'association de peintres amateurs Lez 'Arts… Des compagnies théâtrales travaillant dans un esprit humaniste*. Des distributeurs ou cinéastes spécialisés dans le cinéma à vocation spirituelle ou à caractère humaniste. Les services diocésains pour la programmation de conférences… (Liste non exhaustive en cours d'élaboration)

** par caractère humaniste, nous entendons ce qui valorise et soutient les valeurs d'humanité, de solidarité, de tolérance et ne porte en aucune façon atteinte à la dignité de l'être humain.*

Pour les activités cultuelles :
La Paroisse est le premier partenaire, et le plus important. L'abbé pour les cérémonies de mariage et les quelques messes, l'équipe liturgique pour les sépultures. Le groupe de louanges de Saint Julien pour leur répétition.
Des particuliers souhaitant organiser des cérémonies civiles, avec accord de la paroisse.

LES TRAVAUX À EFFECTUER

L'association a consulté le devis fourni par la Mairie, émanant de M. Minster et daté de 2007. Jugeant ce devis trop ancien, elle a sollicité M. Galimont qui a effectué une étude et un devis pour la Mairie à titre gracieux en 2015. L'association a rencontré M. Galimont, qui nous a donné son accord pour utiliser ces documents.

L'association ne joint pas l'étude et le devis de M. Galimont à ce dossier, la Mairie l'ayant déjà en sa possession. Dans cette étude tous les travaux à envisager sont décrits. L'urgence est la toiture. Sans cette reprise de toiture, le bâtiment risque d'être perdu. Il faudrait ensuite reprendre les façades, rafraîchir le clocher (bois). L'ensemble des travaux s'élèvent donc à un total de **409 621,13 euros HT** selon devis de M. Galimont. Les honoraires d'architecte sont comptés à hauteur de 12% du total hors taxes.

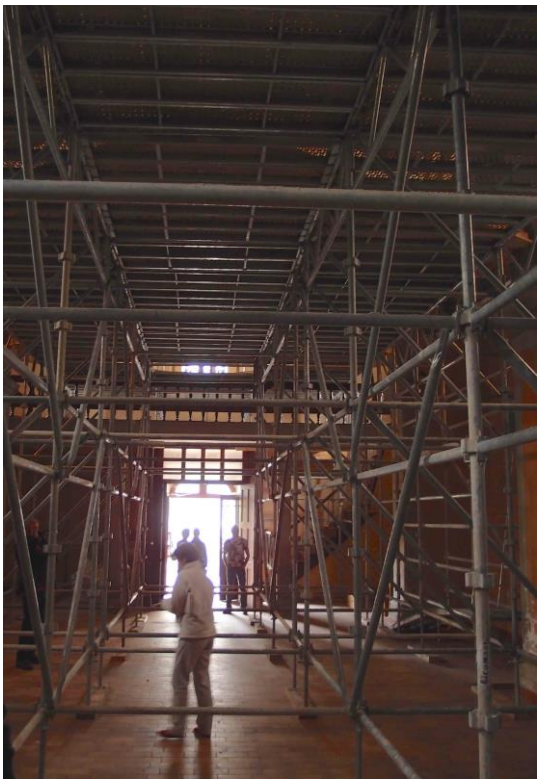

UN BUDGET PRÉVISIONNEL ÉQUILIBRÉ

La principale dépense du projet consiste en la rénovation et la consolidation de l'église. Ceci représente un coût de **410 000 euros environ** que l'association n'est pas en mesure de récolter.
En revanche, toutes les manifestations et/ou événements que l'association propose une fois l'église consolidée et ré-ouverte s'autofinanceront.

L’association s’engage dans le financement :

La recherche de fonds par l’association s’est trouvée jusqu’ici confrontée à l’absence d’un positionnement clair de la Mairie sur le projet envisagé.

Toutefois, elle envisage d’ores et déjà 6 actions destinées à trouver des fonds, qui sont déjà, pour certaines, lancées, à savoir :

- Une **vente aux enchères de tableaux** produits par des artistes locaux renommés. La vente aux enchères des toiles sera planifiée dès que le résultat de l’appel à projet sera connu et sera accompagnée d’un vernissage avec invitation à nombre d’acteurs susceptibles d’investir avec largesse.

- La **mise en place d’une souscription sur une année**. L’association souhaite s’allier l’expérience de la Fondation du Patrimoine, leader dans ce type de souscription. Dans ce but, plusieurs contacts ont été pris avec cette fondation. La prise en charge de cette souscription par cet organisme est totale : ce point est très rassurant pour l’association qui ne se sent pas en capacité de gérer une souscription toute seule (administratif trop lourd, animation de la souscription trop difficile à effectuer par de simples bénévoles).
  Il est à souligner que l’association s’est prononcée rapidement en faveur de la mise en place d’une souscription. Elle a informé la Mairie de sa démarche au fur et à mesure. Malheureusement, notamment faute de documents indispensables (devis, engagement de la mairie envers notre projet et le type de souscription souhaitée) elle n’a pas été en mesure de finaliser la mise en place de cette souscription.
  L’association a entamé une modification de ses statuts afin de pouvoir se faire reconnaître d’utilité publique d’ici la fin de l’année 2017 pour permettre la défiscalisation des dons perçus ultérieurement. Ces dons seront reversés intégralement au montant de la souscription durant toute la durée des travaux.

- Un dossier de présentation du projet a été réalisé dans le but de **solliciter le mécénat d’entreprises** locales et nationales. Cette démarche n’est pas chiffrable pour le moment. A cet égard, elle envisage également de solliciter EDF-GDF qui pourrait apporter son soutien par la prise en charge des travaux de chauffage et d’électricité, postes non chiffrés à l’heure actuelle dans le devis de M. Galimont.

- Ce dossier sera également adressé à certains établissements scolaires, de type Lycée Professionnel ou Centre de Formation d’Apprentis. Le but étant de proposer la **mise en place de « chantiers école »** pour la rénovation des plâtres, peintures… et autres travaux affectant l’intérieur au bâtiment. Les établissements scolaires intéressés factureront les travaux à prix coûtant et l’association s’engage à trouver des familles pour héberger les jeunes intervenants durant la durée des travaux. Là encore, cette démarche n’est pas chiffrable pour l’instant.

- **Des animations ponctuelles** seront organisées dès mai 2017. Un festival de peinture se déroulera sur les 4 hameaux. Le but étant de pérenniser et d’élargir cet événement dans le futur. Lorsque l’église sera sécurisée et que l’arrêté municipal interdisant l’accès au bâtiment sera levée, l’association pourrait organiser des concerts de soutien – ou des spectacles - dans le bâtiment ou à l’extérieur. L’ensemble des recettes engendrées sera intégralement versé à la souscription durant toute la durée des travaux.
-

Enfin, l’association se propose de solliciter la fondation du Crédit Agricole. Le projet est éligible à une aide de cette fondation. En effet, c’est un projet soutenu par un grand nombre d’adhérents à l’association, il propose des animations, il insiste sur la valeur patrimoniale et vise la pérennité du bâtiment. Toutefois, l’association ne pourra déposer ce dossier qu’une fois les subventions publiques demandées obtenues puisque le but de la Fondation CA est d’apporter un coup de pouce final au projet.

Le montant total approximatif apporté par l'association et le mécénat en 2019 est estimé à 70 000 euros. Dans ce domaine, l'association a également bien pris note de la proposition de M. Le Maire de l'aider à trouver des mécènes et de contribuer à titre personnel.

Des financements publics :

Concernant les 360 000 euros restants, l'association, non propriétaire des lieux, n'est pas habilitée à demander un financement auprès des organismes dépendant de l'Etat. Toutefois elle a entamé des démarches pour avoir une idée du montant des financements publics qui pourraient être obtenus. Dans ce but, elle a rencontré M. le Président du Conseil Départemental le 26 août 2016. Elle a rencontré Mme Dorliat Pouzet, sous-préfète, le 30 août 2016. Elle a rencontré Mme la Députée Virginie Duby Muller le 6 septembre 2016. Elle envisage de rencontrer Messieurs les Sénateurs Loïc Hervé et Cyril Pellevat et l'antenne locale de la Région. L'association a également découvert la possibilité d'un financement auprès de la Sauvegarde de l'Art Français, mais seul le propriétaire est habilité à déposer une demande. Elle envisage aussi de participer au grand prix Pélerin du Patrimoine (délai mars 2017).

Enfin, la Mairie devra contribuer au financement des travaux. En effet, ce projet a pour objectif d'ouvrir le bâtiment à une large partie des habitants de Saint Julien à travers la mise en place d'animations culturelles complémentaires à l'offre existante, cela sans coût de fonctionnement supplémentaire à charge de la commune ou de la paroisse, et comme mentionné dans l'Appel à projet de la Mairie, celle-ci pourrait dans ce cas contribuer pour une partie à la rénovation de l'église. Là encore, malgré de nombreuses sollicitations de notre part, le montant exact que la Mairie serait à même d'investir dans le projet reste inconnu.

Qui ?	Montant en euros
DETR (développement territoires ruraux)*	?
Conseil Départemental (FDT +Fonds du patrimoine) *	120 000
Conseil Régional	?
Mairie de Saint Julien	200 000
Fonds parlementaires	20 000
Association + mécénat	70 000
Total	**410 000**

* selon suggestion de Mme la Sous-préfète rencontrée le 30 août.
** selon engagement oral de M. Monteil rencontré le 26 août

En conclusion, l'association propose une rénovation par tranche de travaux. Au vu de l'urgence que représente la réfection définitive du toit, la reprise des fissures, réseau de drainage et d'évacuation des eaux pluviales, l'association propose que la Mairie et le Conseil Départemental financent toute cette partie des travaux et qu'elle les engage au plus vite, soit au printemps 2017 comme le souhaite M. Le Maire. Le bâtiment sera, de cette façon, hors de danger. Ensuite, et selon les résultats des diverses actions engagées en parallèle concernant les recherches de financement, les travaux pourront être conduits au fur et à mesure et dans l'ordre suivant :

- Piquage et crépissage des façades et rafraîchissement du clocher
- Réfection intérieure des enduits et ravalement.

UN MODE DE GESTION DÉSINTÉRESSÉE, UNE DIMENSION NON CONCURRENTIELLE

Le projet s'inscrit dans une dimension non concurrentielle. Les activités proposées seront payantes afin - au minimum - d'équilibrer le budget chauffage/électricité lorsqu'elles se dérouleront dans l'église. Les activités se déroulant dans la partie extérieure attenante à l'église pourront être gratuites selon leur type. Une partie de l'excédent sera reversé sur un fonds dédié à la maintenance du bâtiment (voir charte pour plus de précisions).
Le mode de gestion est désintéressé. Si bénéfices il y a sur une activité ou un événement, ils serviront à la maintenance de l'édifice.
L'objectif du projet étant l'ouverture du bâtiment à un grand nombre de Saint Juliennois, les prix pratiqués feront l'objet d'une attention particulière afin que le plus grand nombre puisse y avoir accès.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

L'étalement des travaux à effectuer permet de pouvoir gérer le budget et de procéder en fonction de l'argent récolté par les actions de mécénat ou par la souscription, difficilement chiffrable de manière certaine à ce stade du projet. La reprise rapide de la toiture permettra de pouvoir utiliser les abords et l'intérieur de l'église pour mener des actions de soutien et ainsi contribuer au financement des travaux de rénovation. La date d'achèvement des travaux serait programmée pour la fin de l'année 2019. Une programmation culturelle complète à destination d'un large public pourrait être mise en place dès septembre 2019.

ANNEXES

Annexe 1- Résultats du sondage mené en juin 2016 auprès des adhérents de l'association

Sondage lancé de mi-juin au 1er juillet. 120 réponses reçues, sous forme papier ou en ligne sur le site. Seules les réponses des adhérents à l'association ont été comptabilisées. L'association est satisfaite du nombre de réponses reçues au vu des délais très courts.

Les réponses au sondage ne prenaient pas en compte le facteur financement des travaux. L'objectif du sondage était de recueillir les avis des adhérents afin que l'association puisse travailler sur un projet à présenter dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Mairie de Saint Julien-en-Genevois.

Questions sur le devenir de l'église.

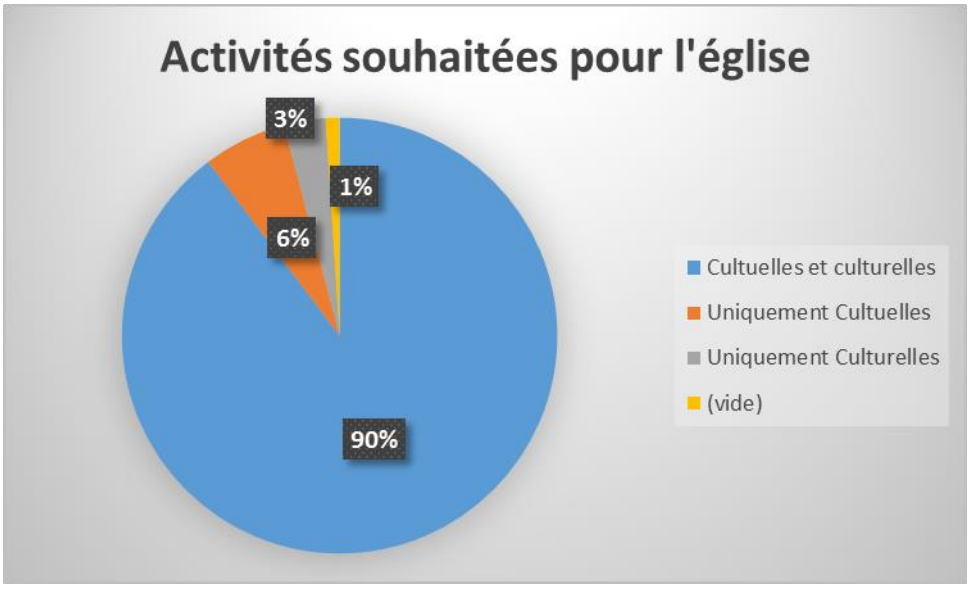

90% des adhérents ayant répondu souhaitent conserver une partie cultuelle avec des activités liées au culte. Parmi celles-ci, les mariages, sépultures, baptêmes et célébrations ou messes sont désirées. Certains adhérents souhaitent élargirent les activités à des cérémonies laïques (enterrement…).

Parmi les activités culturelles proposées par 95% des réponses, on trouve les concerts (baroque, classique, gospel), des expositions artistiques (photos, peintures, sculpture…), des activités autour du chant, débats et conférences autour d'un thème.

Concernant les autres activités, les réponses ne sont pas significatives. Un ou 2 adhérents ont proposé un restaurant dans le respect du lieu, une crèche municipale, des conférences ou documentaires sur la nature, découverte et voyage, une salle de réception et de concert, une médiathèque.

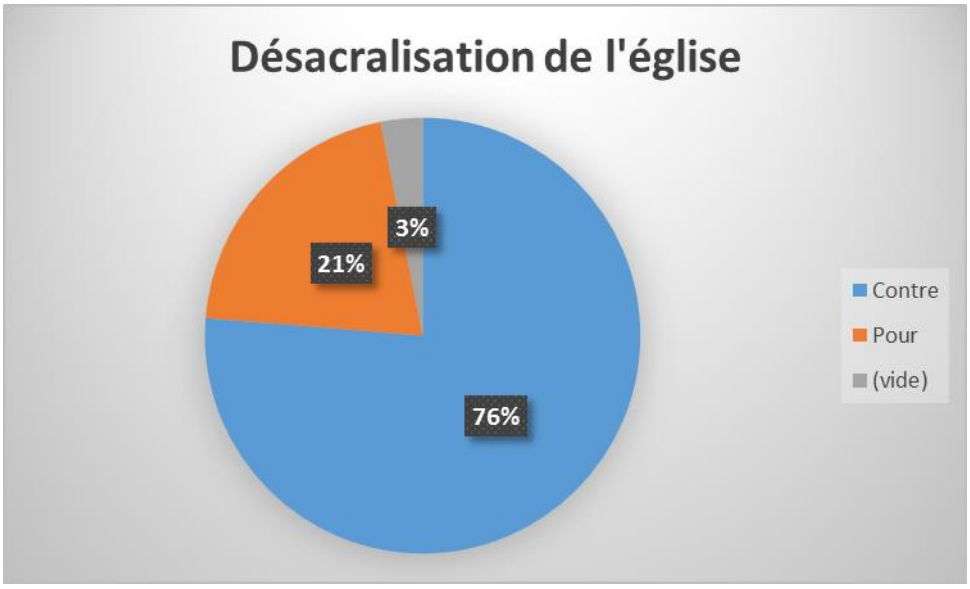

Les 76% d'adhérents ayant répondu au sondage et s'étant positionnés contre la désacralisation motivent leur réponse ainsi : préserver l'identité et la vocation du lieu, respecter le patrimoine. Une minorité de réponses évoquent également : éviter le risque d'un projet immobilier, éviter que la Mairie n'en fasse un autre usage, que la mairie soit le seul propriétaire.

Les 21% restants et s'étant positionnés pour la désacralisation du lieu motivent leur réponse par le souhait d'une plus grande liberté dans les activités proposées. Quelques adhérents (2 ou 3) souligne qu'il y a déjà une autre église sur Saint Julien et de moins en moins de pratiquants.

Une très grande majorité des adhérents sont favorables au dépôt d'un projet mixte dans le cadre de l'appel à projet.

Concernant les questions portant sur un autre projet à définir, 30% des personnes ont répondus. Les réponses ne sont pas significatives dans le sens où aucun projet n'a été commun aux réponses et que les projets proposés sont vastes et imprécis (ex : utilisation par la Mairie, activités périscolaires, lieu culturel).

Un lieu de vie pour l'église

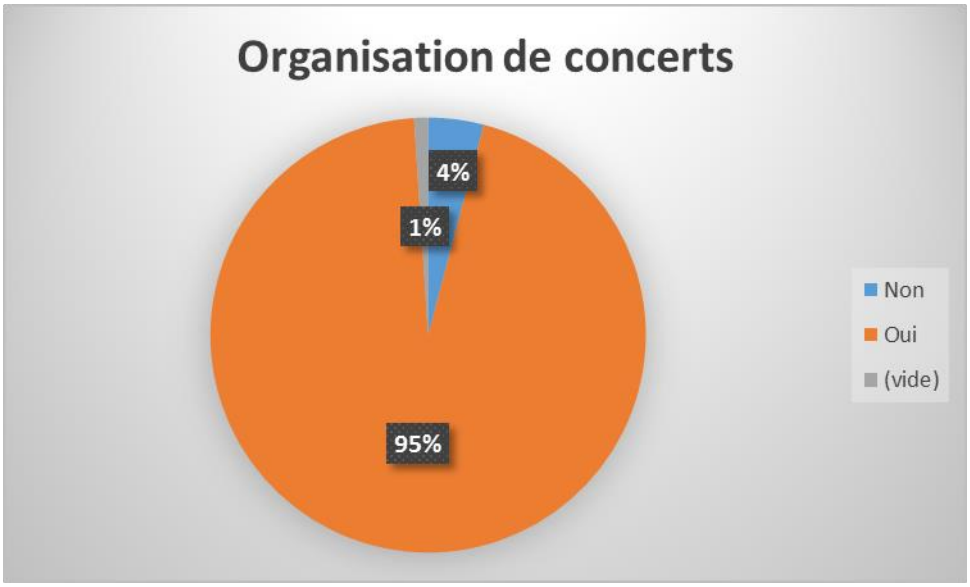

L'organisation de concerts intéresse quasiment tous les adhérents. La fréquence souhaitée à la majorité serait d'un par trimestre au moins.

73% des personnes ayant répondu seraient intéressés par des expositions d'art sacré, 68% trouvent la mise en place d'une bibliothèque touchant au culte et au patrimoine une bonne idée et 53% seraient prêts à emprunter des livres, 75% participeraient à des célébrations à l'église.

77% seraient intéressés par l'organisation d'un événement autour de la peinture (type concours de peinture) et 43% seraient prêts à aider à l'organisation de cet événement en tant que bénévole.

Un autre projet

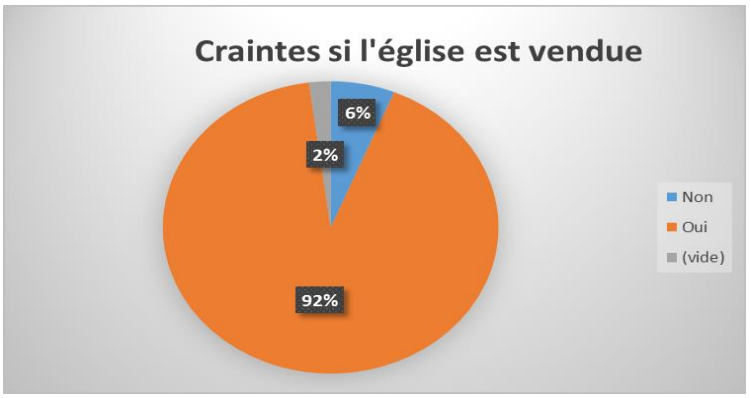

Une très grande majorité des adhérents ayant répondu au sondage a des craintes si l'église était vendue : Peur de voir disparaître la mémoire du village, de perdre du patrimoine et de voir disparaître le bâtiment. Peur d'une opération immobilière, peur que le projet choisi ne corresponde pas à une église, peur d'avoir des activités à fortes nuisances, peur de voir disparaître cette petite église offrant une intimité que les grandes églises n'apportent pas. Les 6% de personnes ayant répondu négativement, pensent que la Mairie n'oserait pas vendre l'église

Annexe 2- Charte d'éthique et de fonctionnement

Projet de
Charte d'Ethique et de Fonctionnement régissant les manifestations culturelles dans l'église de Thairy

CONVENTION

Entre

Le Diocèse d'Annecy

Représenté par le Curé de la Paroisse Pierre et Paul (St Julien en Genevois), soit le père Louis Agaerter.

La Mairie de Saint Julien en Genevois

Représentée par Mr Le Maire

L'Association Le Thairoyr

Représentée par sa présidente Bénédicte Daudin

SOMMAIRE

.Préambule……p 25

.Relations entre les 3 parties prenantes……p 26

.Charte de fonctionnement……p 27

.Charte d'Ethique……p 28

Préambule

Toute église, toute chapelle est un lieu où les chrétiens se rassemblent pour la prière, l'écoute de la parole de Dieu et la célébration des sacrements. C'est aussi le lieu où chacun peut, selon les heures d'ouverture, entrer, se recueillir et prier.

C'est également un édifice qui a souvent une longue histoire, et de ce fait peut en abriter de nombreux témoignages dans l'architecture, la statuaire, les vitraux, les peintures murales… toutes choses qui manifestent l'existence d'un dialogue constant, et ce depuis vingt siècles, entre l'Eglise et les artistes créateurs.

Cependant beaucoup d'édifices et bâtiments cultuels sont aujourd'hui peu utilisés : diminution de la fréquence des célébrations, baisse du nombre des prêtres, redécoupage des paroisses, diminution du nombre de fidèles. C'est le cas de l'église de Thairy.

Il convient de préciser que la restauration de cette église s'organise autour d'un projet cultuel laissant une large part aux activités multi- culturelles compatibles avec le caractère sacré du lieu, au regard du droit canonique.

<u>Cette charte engage :</u>

- l'affectataire légal, c'est-à-dire le prêtre et l'Equipe d'Animation Pastorale de la paroisse Pierre et Paul.
- le maire de Saint Julien en Genevois ou son représentant
- l'association Le Thairoyr

<u>Elle a pour but :</u>

- de faciliter la planification et la mise en place des manifestations multi culturelles, <u>récurrentes</u>, compatibles avec le caractère sacré du lieu et figurant dans la liste des activités prévues et approuvées par l'affectataire dans le cadre du projet mixte de l'association, ainsi que dans le cadre des activités culturelles organisées par la mairie.

(les manifestations au « coup par coup » , c'est-à-dire non programmées en début de saison, restent soumises aux modalités pratiques actuellement en vigueur entre propriétaire, utilisateur occasionnel et affectataire en tenant compte de l'agenda des manifestations planifiées pour la saison)

- à travers des règles d'éthique bien définies, de permettre aux participants, quelle que soit la culture à laquelle ils appartiennent, de trouver leur place au sein des manifestations organisées.

-de clarifier les règles de fonctionnement (rôles et responsabilités des parties prenantes, financement des activités, contrôle du respect de la charte, etc.)

Relations entre les parties prenantes :

- La mairie est la propriétaire de l'édifice. Ses droits et obligations restent en tous points ceux prévus dans le cadre de la loi de 1905. Elle a l'entière liberté de proposer en son nom propre, des évènements culturels planifiés ou occasionnels. Ces derniers seront programmés en étroite coordination avec l'association pour des raisons de calendrier, et afin d'éviter des doublons sur le contenu de ces manifestations. Dans le cas d'évènements occasionnels non prévus dans le cadre de cette charte, l'autorisation préalable de l'affectataire sera nécessaire.

(voir rubrique planification des évènements)

La mairie met à la disposition de l'association Le Thairoyr ses moyens de communication (points d'affichages, panneaux lumineux, services d'impression et ses autres services, notamment techniques, comme il est actuellement de mise avec les autres associations de la ville.

- L'affectataire est seul compétent pour délivrer « l'accord préalable » à toute manifestation qui sort du cadre défini dans cette charte et pour toute manifestation ponctuelle. C'est à lui seul que devront s'adresser les organisateurs de telles manifestations, l'affectataire ne pouvant se dessaisir de sa responsabilité propre au profit d'une association ou d'une collectivité. Ce type d'événement ne pourra en aucun cas être prioritaire par rapport aux évènements prévus et planifiés dans le cadre de cette charte.

L'affectataire peut, de sa propre initiative et dans la mesure où il le souhaite, contribuer à la programmation et à la mise en place d'évènements culturels au sens sociologique du terme, qu'ils soient planifiés ou non, mais en lien avec les deux autres parties pour de simples questions d'agenda.

- L'association Le Thairoyr organise, en liaison avec la municipalité, des manifestations culturelles qui sont prévues dans le cadre de cette charte. Elle peut également être amenée à organiser des manifestations occasionnelles. Dans le cas où ces dernières ne feraient pas partie des manifestations prévues dans le cadre de cette charte, elles seront également soumises à l'approbation de l'affectataire.

Le but de l'association est de faire de l'église un lieu de vie, dans le respect de la vocation du lieu. Ce but est non lucratif mais l'intention est de provisionner entièrement les « gains » de recettes des activités à la maintenance de l'édifice.

Charte de fonctionnement

1) aspect financier :

- La mairie, l'association et l'affectataire sont chacun, individuellement, entièrement responsables financièrement et juridiquement des évènements qu'ils organisent en leur nom, ou qu'ils confient à un tiers.

2) Les charges (électricité, chauffage…..) sont allouées selon une clef de répartition prenant en considération l'utilisation, clairement documentée, du lieu par chacune des parties. Modalités à définir avec l'affectataire.

3) les recettes engendrées par les activités cultuelles (quêtes en cours d'office, émoluments pour mariage, sépulture…) reviennent en intégralité à l'affectataire.

4) les recettes engendrées par les activités culturelles organisées par l'association ou par la municipalité, sont - après la déduction des frais engendrés par l'organisation et la mise en place de la manifestation - entièrement reversées sur un fond dédié à la maintenance de l'église. Ce fond pourrait être constitué sur un compte bancaire géré par l'association.

5) les manifestations payantes organisées par des tiers devront verser à l'association un pourcentage de leur recette (15%) qui sera entièrement reversé sur le fond de maintenance après provisionnement des charges.

Dans le cas d'une entrée/participation libre, l'organisateur devra payer à l'association au minimum, une somme équivalente aux charges liées à l'utilisation de l'édifice. Dans tous les cas, une caution de 500 euros sera demandée aux utilisateurs.

- Voir annexe 1 (à rédiger : précisions à donner aux utilisateurs sur les frais et obligations inhérents à l'utilisation)

2) Planification des activités :

- une saison se définit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante

- au plus tard le 15 mars de l'année courante, le comité d'éthique se réunit pour étudier la programmation culturelle de la saison à venir. (voir point 4)

Le 15 avril, après validation par l'affectataire, les activités culturelles sont planifiées dans un agenda des activités culturelles et la communication afférente est envisagée.

Il conviendra de fixer des dates et horaires à des moments qui ne sont pas susceptibles d'interférer avec l'utilisation cultuelle du lieu. Pour cette raison la finalisation de cet agenda se fera en collaboration avec l'affectataire.

- les dates fixées pour ces activités récurrentes agendées sont prioritaires sur les dates d'évènements ponctuels.

3) aspect juridique :

-l'organisateur (mairie, ou association) devra s'assurer que la manifestation qu'il met en place en son nom ou celui d'un tiers, est couverte sur le plan des assurances et responsabilité civile.

4) aspect organisation :

.Pour chaque manifestation, une personne physique sera clairement identifiée comme responsable de cette manifestation.

.un document lui sera remis précisant ses obligations par rapport au caractère sacré du site, ainsi qu'une « check list » détaillée concernant l'utilisation matérielle du lieu (chauffage, sono, meubles intérieurs, nettoyage…)

Charte d'éthique :

Les 3 parties prenantes, signataires de ce document, s'engagent à le respecter scrupuleusement dans son application et son esprit. Il n'est en effet pas possible de couvrir la totalité des situations susceptibles de se présenter lors de l'organisation de manifestations culturelles au sein de l'édifice ; mais en l'absence de règlementation sur tel ou tel point il convient de rappeler l'esprit qui doit prévaloir :

1) L'église est un lieu de culte et toute activité culturelle qu'elle accueille en son sein ne doit pas porter atteinte au caractère sacré du lieu.
2) Le but de cette charte est de faciliter la gestion et la planification des manifestations culturelles au sein de l'édifice, d'éviter toute bureaucratie inutile et de faire bénéficier le plus grand nombre de l'intérêt patrimonial et spirituel du lieu.
3) L'ensemble des activités culturelles programmées doit permettre aux femmes et aux hommes de toute culture de trouver leur place, de se rencontrer, en l'absence de toute idéologie politique ou religieuse.

COMITE d'ETHIQUE :

Il est convenu de mettre en place un comité d'éthique qui veillera à la bonne application et au respect de cette charte.

- **Composition** : le comité sera composé de 2 membres nommés par chacune des 3 parties concernées, donc au total de 6 membres, renouvelables tous les 3 ans. Le comité pourra rendre son avis en présence d'au moins un membre de chacune des trois parties.

Le comité sera systématiquement consulté avant la programmation officielle des manifestations récurrentes prévues pour la saison à venir, afin de confirmer que ces manifestations entrent pleinement dans le cadre établi par cette charte. Cette programmation ne sera publiée qu'après l'acceptation par l'affectataire.

En cas de litige les membres du comité s'engagent à proposer une solution compatible avec l'esprit de la charte.

Il est bien entendu que pour les manifestations non récurrentes, dites « ponctuelles », la demande formelle d'autorisation auprès du seul affectataire est requise, avant chaque mise en place d'une telle manifestation.

LISTE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ACCEPTEES DANS L'EGLISE :

1) Les concerts de musique sacrée et de musique classique. Le terme « classique » s'entend au sens large c'est-à-dire qu'il inclue le chant lyrique (opéra) et d'autres formes musicales classiques profanes (gospel, jazz…) dans la mesure où elles ne véhiculent aucun message touchant à la dignité de l'être humain. L'association envisage à terme la mise sur pied d'un festival de musique classique, en partenariat avec les écoles de musique de la région, de part et d'autres de la frontière.

2) Certaines expositions de peinture, photo, sculpture… de préférence relatives à l'art sacré. Les expositions à caractère profane devront recevoir l'avis préalable du Comité d'éthique. L'association envisage d'ores et déjà d'organiser un concours de peinture sur la thématique de l'église de Thairy.

3) Conférences ayant pour thème, par exemple, « la santé Sociale », « la solidarité », « le vivre ensemble dans une société laïque » etc. Les ressources du Diocèse sont disponibles pour l'organisation de ce type de conférence et permettent de bénéficier de prestations de conférenciers à des prix avantageux.

4) Groupes de paroles et de réflexion sur des thèmes tels que le deuil, le développement personnel et spirituel.

5) Projections de films documentaires en relation avec la spiritualité, la nature, les voyages, l'ethnographie (découvertes du monde, d'autres cultures), l'art, le patrimoine…

6) Création d'un espace médiathèque réservé à l'art sacré, au patrimoine religieux et au patrimoine en général (livres, CD, DVD)

7) cours et stages de chants, auditions instrumentales.

8) pièces de théâtre à caractère humaniste : par « humaniste » on entend toute pièce théâtrale ou autre spectacle du même genre ne portant pas atteinte à la dignité de l'être humain et favorisant les valeurs d'humanité, de fraternité, de solidarité, de tolérance…

9) spectacles et/ou animations dans l'espace extérieur du jardin.